

# optopresse

Tour d'horizon  
des enjeux  
professionnels P. 6

Accès aux dossiers  
et autres renseignements  
personnels P. 9

Dossiers et  
communications  
électroniques P. 14



Mot de la  
présidence

P. 3



- 03 **Mot de la présidence**  
2020
- 06 **Actualités**  
Tour d'horizon des enjeux professionnels
- 09 **Message du Bureau du syndic et des enquêtes**  
Syndic : Accès aux dossiers et autres renseignements personnels
- 12 **Mot du CPRO**  
Nouvelle année, nouveaux projets
- 14 **Technologie**  
Dossiers et communications électroniques
- 16 **Nouvelles**  
Coup d'œil sur l'Ordre



**L'OPTO PRESSE  
FAIT PEAU NEUVE  
POUR 2020**

Première édition de la version épurée du bulletin aux membres, l'Ordre souhaite ainsi améliorer l'expérience du lecteur en proposant un design plus épuré, mais aussi un contenu plus clair.

Bonne lecture!

# optopresse

Bulletin officiel de l'Ordre des optométristes du Québec

L'Optopresse est publié quatre (4) fois par année par l'Ordre des optométristes du Québec.

**Rédactrice en chef :**  
Claudine Champagne

**Collaborateurs à ce numéro :**  
Claudine Champagne, Marco Laverdière, Johanne Perreault, Éric Poulin, Léo Breton, Hélène Maisonneuve

**Révision linguistique :**  
Christine Daffe

**Design graphique et électronique :**  
Agence Code

L'Ordre des optométristes du Québec est un ordre professionnel constitué en vertu du Code des professions, de la Loi sur l'optométrie et des règlements applicables.

Il a pour mission d'assurer la protection du public, en garantissant à la population la compétence, le savoir et le professionnalisme de plus de 1 500 optométristes du Québec. L'appartenance à l'Ordre est obligatoire pour l'exercice de l'optométrie au Québec.

La reproduction de ce bulletin est interdite en tout ou en partie sans autorisation de l'Ordre des optométristes du Québec.



1265, rue Berri, suite 505  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Téléphone : 514 499-0524  
Télécopieur : 514 499-1051

[www.ooq.org](http://www.ooq.org)



# 2020

Les disciples de Bacchus considèrent l'année qui s'amorce comme étant l'année thématique de leur doux nectar (vin vin). Ne leur déplaise, l'année 2020 sera bien sûr une année toute visuelle (20/20), et ce, plus particulièrement la journée du 6 juin (6/6, 20/20). Ceci ne se produira qu'une seule fois dans l'histoire !

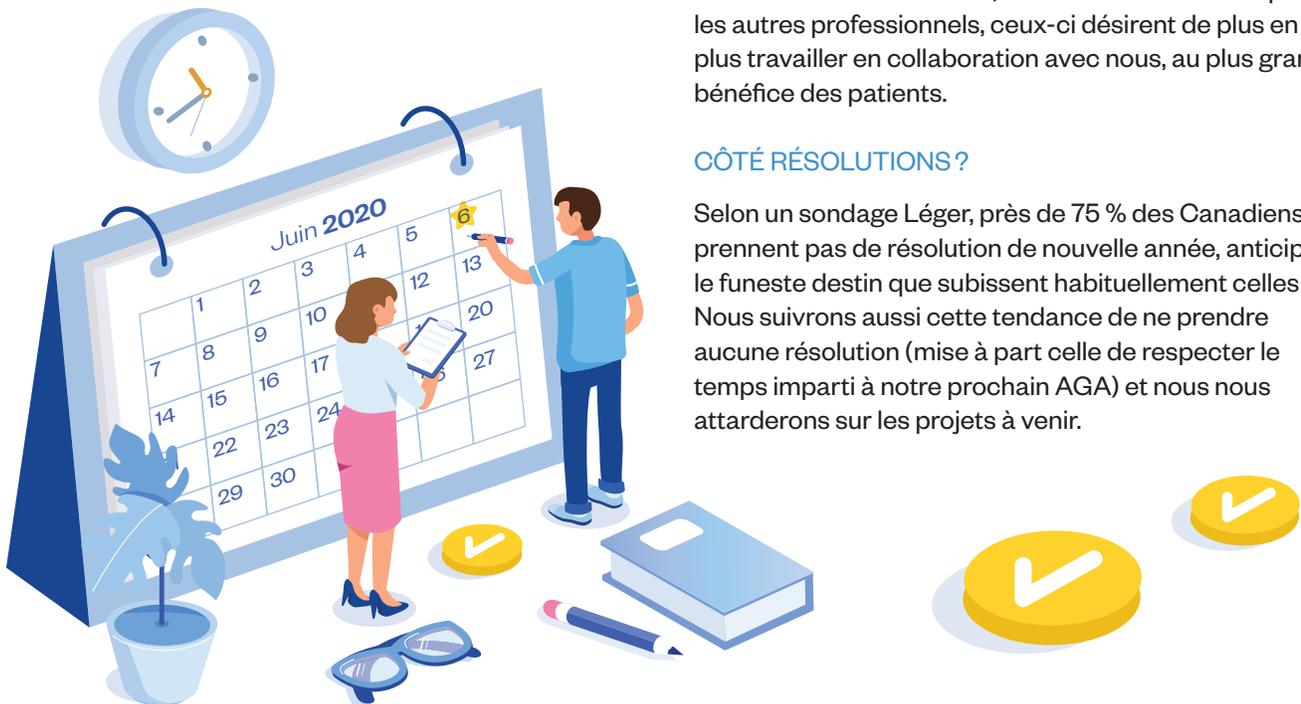
C'est d'ailleurs cette date symboliquement forte que plusieurs de nos confrères et consœurs ont choisie comme point d'orgue de leur carrière et point de départ d'une retraite bien méritée. Ce passage à la nouvelle année marque aussi la saison des bilans et des résolutions.

## CÔTÉ BILAN, NOTRE PROFESSION SE PORTE BIEN.

Malgré de nombreux défis au niveau commercial, l'optométrie a su, au cours des dernières années, s'affirmer et devenir la profession incontournable en première ligne pour la santé oculovisuelle. Notre champ d'exercice est en constante évolution et nos compétences sont non seulement reconnues, elles sont recherchées par les autres professionnels, ceux-ci désirent de plus en plus travailler en collaboration avec nous, au plus grand bénéfice des patients.

## CÔTÉ RÉOLUTIONS ?

Selon un sondage Léger, près de 75 % des Canadiens ne prennent pas de résolution de nouvelle année, anticipant le funeste destin que subissent habituellement celles-ci. Nous suivrons aussi cette tendance de ne prendre aucune résolution (mise à part celle de respecter le temps imparti à notre prochain AGA) et nous nous attarderons sur les projets à venir.





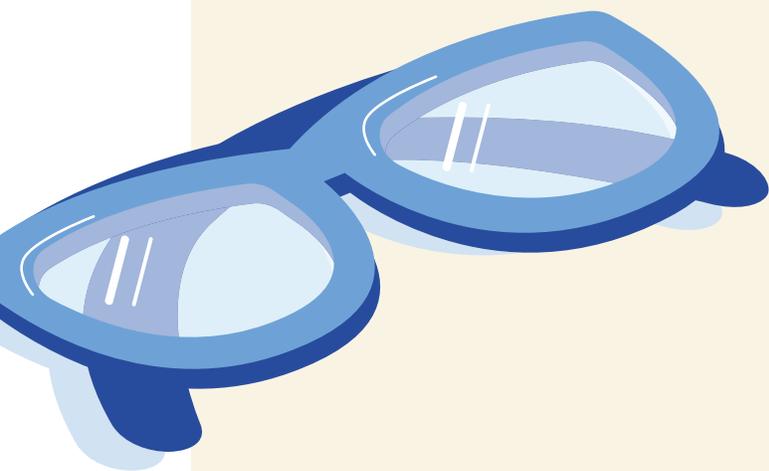
L'ANNÉE 2020 SERA RICHE EN DÉFIS ET EN RÉALISATIONS, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

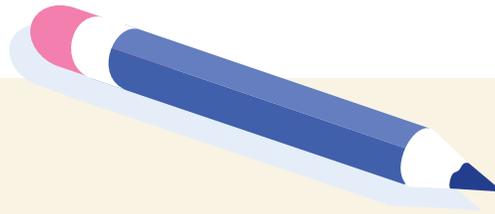
- **Guide clinique** : Une révision complète de toutes les normes cliniques touchant les différents aspects de notre pratique est en cours et celles-ci devraient être finalisées et publiées cette année. Le but recherché par cette refonte est de vous fournir une information à jour, basée sur des données probantes, facilement accessible et surtout pouvant vous aider au quotidien dans votre pratique. Ce guide clinique couvrant l'ensemble de notre pratique deviendra par ailleurs une référence pour la réalisation du mandat du comité d'inspection.

- **Planification stratégique** : Une nouvelle planification stratégique est en cours d'élaboration et sera adoptée cette année. Celle-ci a pour but d'établir les objectifs visés par l'Ordre au cours des prochaines années, de fixer les stratégies nécessaires et de déterminer les moyens pour y arriver. Vous serez bien sûr informés lors de son adoption.

- **Vision de l'enfant** : Nous continuons le travail entamé auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Ministère de la Famille pour faire reconnaître l'importance de la vision dans le développement et la réussite scolaire de l'enfant et dans la nécessité de compter l'optométrie comme partenaire incontournable. Plus particulièrement, nous désirons qu'une section du nouveau dossier éducatif de l'enfant, qui accompagnera chaque enfant, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité, traite particulièrement de la vision. Ce dossier doit être implanté cette année et doit contenir, notamment, les portraits périodiques du développement de l'enfant en fonction des quatre domaines de développement (physique et moteur, cognitif, langagier, social et affectif). Un portrait périodique doit être remis aux parents deux fois par année. Il est essentiel que la vision fasse partie des éléments évalués.

- **Neuro-optométrie** : De concert avec d'autres intervenants du secteur de la santé, l'Ordre participe à l'élaboration d'un guide clinique pour permettre une prise en charge multidisciplinaire des patients ayant subi un traumatisme crânien léger ou présentant une affection neurologique, permettant ainsi à l'optométrie d'être partie prenante des processus d'évaluation et de réadaptation des aspects touchant la fonction visuelle des patients atteints. Par ailleurs, en collaboration avec l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, l'Ordre participe au développement de la neuro-optométrie, afin que la contribution des optométristes en matière de réadaptation visuelle continue de s'appuyer sur des fondements cliniques et scientifiques solides.





• **Modernisation de l'oculovisuel :**

Les travaux avec l'Ordre des opticiens d'ordonnances concernant ce dossier se poursuivent. À ce sujet, nous recevons beaucoup de questions et de commentaires concernant vos obligations touchant la dispensation des produits ophtalmiques. Vous nous rapportez les difficultés de se conformer aux règles de dispensation actuelles avec la pénurie d'opticiens qui sévit et l'impossibilité de former de nouvelles assistantes optométriques. Plusieurs demandent la réouverture de la formation d'assistants optométriques certifiés et l'accroissement du nombre d'actes qu'ils peuvent poser seuls. Certains préféreraient même une déréglementation complète de la vente des produits ophtalmiques plutôt que le statu quo. Nous vous entendons et sommes conscients des difficultés vécues au quotidien dans vos pratiques. Ces différents points font partie de nos discussions avec nos collègues opticiens. Aucune entente concernant une modernisation de notre secteur ne pourra être conclue sans que des solutions valables et viables ne soient trouvées à ces problèmes. L'Ordre, comme par le passé, n'acceptera pas qu'il y ait bris de service au niveau de la population.

• **Téléoptométrie :** Après la révision des lignes directrices sur la télépratique en 2018, qui visait notamment à préciser les principales normes déontologiques applicables concernant la vente en ligne de produits ophtalmiques, l'Ordre va poursuivre sa réflexion à ce sujet, notamment en ce qui concerne les normes relatives aux examens oculovisuels réalisés en téléoptométrie. Différents projets sont en cours de gestation, dans le secteur oculovisuel québécois et ailleurs dans le monde, et il apparaît donc requis de déterminer dès maintenant les conditions suivant lesquelles les optométristes pourraient y participer, tout en respectant leurs obligations déontologiques.



---

Cette liste pourrait continuer longtemps, notre profession connaissant actuellement une effervescence et les voies d'avenir étant nombreuses. 2020 sera définitivement l'année de l'optométrie... tout comme les suivantes! 🌀

---

RETOUR SUR LA FORMATION DE NOVEMBRE 2019

# Tour d'horizon des enjeux professionnels

Inspection professionnelle : « Best of » des recommandations formulées.  
Les éléments qui suivent ont été identifiés comme récurrents au niveau des recommandations émises lors d'une inspection générale.

## HISTOIRE DE CAS

30 %

des recommandations

Toujours questionner les patients et bien documenter le dossier en lien avec les éléments ci-contre :

### **Maux de tête**

- Où ?
- Depuis quand ?
- Fréquence ?
- Intensité ?

### **Asthénopie**

- Erreur de réfraction
- Problème de binocularité
- Sécheresse oculaire

### **Flashes/flottants/forts myopes**

- Plus que -6.00
- Histoire personnelle et/familiale de décollement de rétine

### **Pseudophaques et anciens myopes opérés au laser**

- Demander la réfraction préopératoire

### **Santé oculaire familiale : glaucome, dégénérescence maculaire liée à l'âge et décollement rétine**

- Poser la question à chaque visite

## MEILLEURE ACUITÉ VISUELLE (MAV) DANS LES URGENCES OCULAIRES

22 %

des recommandations

### **Médico-légal : « on prouve qu'on ne l'a pas aggravé »**

- Faire les 2 yeux monoculairement
  - › Utile de savoir s'il a une amblyopie de l'autre œil
- Si acuité inférieure à 6/7, 5 : utiliser le trou sténopéïque
- Refaire la MAV lors de chacune des visites de suivi également

TEST  
D'ACCOMMODATION  
À TOUS

**26 %**

**des recommandations**

**À qui ?**

- À tous ceux qui accommodent !
- Utilisation des cellulaires à une distance rapprochée
- Prescrire des lunettes ayant une « aide à l'accommodation »
- Attention à la binocularité et au rapport AC/A
- Ne pas écrire le nom d'une marque sur l'ordonnance (exemple : eyezen ou anti-fatigue)

BINOCULARITÉ

**32 à 38 %**

**des recommandations**

**Quand et quoi ?**

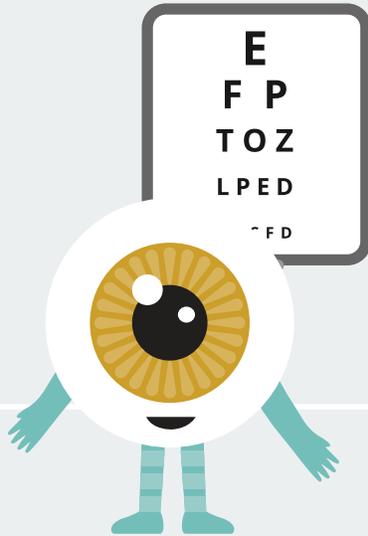
- Première visite : la totale !
- Test écran qualitatif VL/VP
- Point rapproché de convergence
- Mouvements oculomoteurs
- Stéréoscopie
- Phories : VL et VP et au moins une phorie verticale
- Réserves : lorsque phories sont hors normes
- Norme en VL : 0 à 2X en norme en VP : 4 à 7 X
- Seulement dans la base correspondante
- Quand votre patient viendra vous voir avec une diplopie récente, ces mesures seront fort utiles !
- Lors des visites subséquentes
  - › Test écran
  - › PRC
  - › Mouvements oculomoteurs
- Tout ce qui est requis pour le patient assis devant vous !

PORTEURS DE LENTILLES  
CORNÉENNES LORS DE  
L'EXAMEN ANNUEL

**16 à 26 %**

**des recommandations**

- Voir le patient dans sa condition habituelle
- Poser toutes les questions au sujet de son port
- Santé oculaire :
  - › TOUJOURS faire une fluo (LC SILH ne sont pas tachées par la fluo)
  - › Éversion des paupières, lorsque requises (dès qu'il y a inconfort)



## RAPPEL

### EXAMEN CHEZ LES JEUNES ENFANTS

#### Histoire de cas détaillée

- Grossesse et accouchement (complications)
- Développement de l'enfant
- Histoire familiale
  - › Fortes amétropies
  - › Frère, cousin avec lunettes
  - › Strabisme

#### Chez les plus vieux

- Résultats scolaires
- Ne pas hésiter (obligation de notre part)
- Orientera la décision de prescrire ou pas

#### Rétinoscopie à tous les enfants de 5 ans et moins (et PRN)

- Un des objectifs : cycloplégie nécessaire ?

#### Cycloplégie au moindre doute

- Anisométrie
- Ésophorie/ésotropie
- Difficultés scolaires, retards en lecture
- Réfractométrie électronique de plus de 1,00 à 1,50
- Avant de prescrire chez les 10 ans et moins
- Boîte à surprise

### DILATATION DES PUPILLES

#### Pour observer la rétine périphérique

- Tropicamide 1 % ET phényléphrine 2,5 %
- Ophtalmoscope binoculaire indirect
- Lentilles 3 miroirs
- Optomap : à vos risques et périls

#### Pour observer le pôle postérieur

- On veut stéréo pour observer un œdème maculaire potentiel chez le diabétique
- Tropicamide habituellement suffisante
- Lentilles 3 miroirs ou lentille volk de type SF, 90, 75 ou autres, OCT

Exit l'ophtalmoscope direct !

#### Obligation de moyens et non de résultats

- Doit avoir pris tous les moyens nécessaires
- Utiliser les gouttes et les instruments appropriés
- Chez les optométristes qui ne dilatent pas...  
Référer TOUS les cas requis 🌀

Texte tiré de la présentation de la Dre Johanne Perreault,  
optométriste et syndique

SYNDIC :  
**Accès aux  
dossiers et autres  
renseignements  
personnels**



Les questions du public soumises au bureau de la syndique relativement à la protection des renseignements personnels portent généralement sur la nature des informations que les optométristes peuvent recueillir. Les questions des optométristes portent quant à elles sur la conservation des vieux dossiers et la transmission par fax ou courriel.

À ce sujet, voici quelques éléments sur lesquels nous aimerions attirer votre attention :

## DEMANDE D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

### Les demandes visent principalement :

- Une copie de dossier
- Un transfert de dossier
- Les informations concernant les mesures

### Accessible pour qui ?

- Le patient ou une personne détentrice de l'autorité parentale si moins de 14 ans
- Le personnel de la clinique pour les besoins de leurs fonctions

### ATTENTION :

- Une autorisation du patient est nécessaire pour toute autre personne, à moins que la loi prévoit une exception ou d'un ordre de la Cour.
- La divulgation d'informations sur les réseaux sociaux (ex. : partage de photo, réponse à une critique d'un patient) est interdite.

### Qu'est-ce qui est accessible ?

#### Généralement tout, incluant :

- L'ordonnance de lentilles ophtalmiques
- La portion du dossier concernant l'examen
- La portion du dossier concernant la vente de produits ophtalmiques
- Les bons de laboratoire
- Les résultats d'essais de lentilles cornéennes (même si processus non terminé)
- Les notes personnelles

### Quel est le délai de réponse idéal ?

Pour l'ordonnance :

- Sur le champ lors de l'examen ou sans délai à tout autre moment
- Le plus court délai possible pour une autre copie de l'ordonnance

Pour le dossier :

- Meilleur délai possible, délai maximal de 30 jours



### Quel est le mode d'accès ?

Demander ce qui est souhaité : une copie complète ou partielle ou un extrait de dossier.

- Ne pas faire un extrait de dossier si le patient demande une copie. Souvent l'extrait est plus pratique si une information précise est recherchée.
- Quelle est la période visée : dernier examen, 5-10 dernières années ou dossier complet ?

### Possibilité de consulter sur place (avec ou sans rendez-vous, selon vos disponibilités) :

- Faire preuve de disponibilité
- Réunir les documents demandés
- Oui, le patient peut photographier les documents

## DEMANDE D'EXPLICATIONS SUR LE CONTENU DU DOSSIER

- Une consultation de dossier sur place ou une copie de dossier n'est pas une demande d'explications.
- Pour explications, l'optométriste pourrait demander de prendre rendez-vous et exiger des honoraires pour le temps qu'il consacre à rencontrer le patient.

### Combien puis-je exiger ?

Consultation sur place : aucun frais ne peut être exigé.

Copie de dossier (complète ou partielle)

- Frais de copie ou de transcription
- Proportionnels au travail généré, pas une source de profits
- Selon l'AOQ : 15 \$ à 35 \$ + frais de transmission si applicables

Extrait de dossier (document inexistant)

- Honoraires raisonnables (selon l'AOQ : 25 \$ à 60 \$)
- Proportionnels au travail généré pour préparer le document

### ATTENTION :

- Ne pas exiger les honoraires avant la remise des documents.

### Qui est responsable de répondre à cette demande ?

- L'optométriste propriétaire/gardien du dossier (art. 90 du *Code de déontologie*)
- L'optométriste examinateur
- L'optométriste a l'obligation de s'assurer que son personnel (ou ses collaborateurs) respecte les lois et règlements entourant la pratique.

## ATTITUDE DEVANT UNE DEMANDE D'ACCÈS AUX INFORMATIONS PERSONNELLES

- L'accès aux informations est un droit du patient et il ne devrait pas sentir que sa demande engendre de la frustration.
- Possible de discuter avec le patient pour préciser sa demande et mieux lui répondre, mais ça ne doit pas avoir pour but de le dissuader ou de retarder le processus.

### MAUVAISE RÉPONSE :

« On n'a pas le droit, c'est illégal de vous donner ces informations-là. » : Les exceptions liées à l'accès au dossier pour les patients sont généralement inapplicables en optométrie. Dans le cas des renseignements communiqués par des tiers, voir l'article 60 du *Code de déontologie des optométristes*.

### RÉPONSES POSSIBLES :

« Oui, ce sera prêt dans xx jours et les honoraires seront de xx \$. »

« Je m'informe des coûts et du moment où ça pourra être prêt et je vous rappelle rapidement. »

### Il faut préciser avec le patient au préalable :

- Copie ou extrait de dossier ?
- Copie complète ou partielle ?
- Les coûts qui lui seront facturés, suivant sa demande.

### Que fera le patient avec les informations obtenues ? Quel est mon niveau de responsabilité ?

- Ces questions préoccupent beaucoup les optométristes, mais ne doivent en aucun cas compromettre le droit d'accès pour le patient. Peu importe ce que le patient veut faire avec les informations obtenues, il faut respecter son droit d'accès.
- La responsabilité de l'optométriste n'est pas diminuée ou augmentée du fait que le patient obtient des renseignements contenus dans son dossier. Si le patient les utilise pour se procurer des produits ophtalmiques auprès d'un autre vendeur, en ligne ou pas, ce vendeur engagera également sa responsabilité. Les optométristes sont responsables des actes professionnels qu'ils ont posés, suivant généralement une obligation de moyen.

Nous vous invitons à nous appeler au besoin. ☎





# Nouvelle année, nouveaux projets

Une année spéciale commence pour l'optométrie au moment où j'écris ces lignes, bien sûr il s'agit de : 2020! Année que je vous souhaite remplie de bonheur et de santé qui vous permettra d'affronter tout le travail que vous aurez sur la planche.

Et nous ne serons pas en reste au CPRO, puisque cette année est marquée par la fin d'un cycle de formation pour l'OOQ et la fin du cours sur les NPT.

En effet, ceux et celles qui n'ont pas encore suivi cette formation doivent s'y inscrire cette année au plus tard puisqu'elle ne sera plus disponible par la suite. Comme il s'agit de deux cours subséquents, il faut ainsi prévoir deux sessions pour les compléter. Idéalement ce printemps et cet automne, car rendu à l'hiver 2021, il se pourrait bien que ce ne soit pas complété en temps pour la fin de cycle de mars 2021.

Ce printemps, les *Journées optométriques* tentent une sortie sur la Rive-Sud en présentant les conférences à l'Hôtel Montagne de Boucherville, car depuis plusieurs années, nous recevons des demandes pour présenter nos événements ailleurs qu'au centre-ville de Montréal. Voici donc l'occasion de nous montrer votre intérêt pour l'évènement du printemps. Nous vous solliciterons d'ailleurs pour nous suggérer des emplacements potentiels où vous aimeriez avoir cet évènement dans le futur.

---

**Nous sommes également en train d'élaborer une nouvelle plate-forme informatique afin de rendre les cours en ligne plus facilement accessibles pour votre visionnement.**

---



De plus, le Palais des Congrès n'étant malheureusement pas disponible pour notre colloque annuel à l'automne cette année, nous avons choisi d'offrir cet évènement au Centre Mont-Royal que vous connaissez tous déjà puisque les *Journées optométriques* printanières y ont été organisées dans le passé. Cela signifie que le Salon Vision sera adapté pour l'emplacement et que le nombre de places pourrait y être limité. Vous pouvez être sûrs que nous mettrons tout en place pour rendre l'expérience agréable. Soyez donc vigilants pour ne pas manquer la période d'inscription.

Nous sommes également en train d'élaborer une nouvelle plate-forme informatique afin de rendre les cours en ligne plus facilement accessibles pour votre visionnement. Ce projet se fait en collaboration avec l'Université de Montréal et devrait voir le jour d'ici deux ans. De plus, notre nouvelle directrice générale a proposé plusieurs idées que nous allons nous efforcer de mettre en place progressivement dans le but d'améliorer l'expérience de formation lors des différents congrès.

Au plaisir de vous revoir ce printemps et profitez bien des sports d'hiver entretemps... 🏒

# Dossiers et communications électroniques

Ce qui suit représente un survol des nouvelles lignes directrices de l'Ordre : Dossiers, ordonnances et communications électroniques en optométrie. En ce qui concerne l'ordonnance électronique, voici les principales étapes et options possibles :



Étape  
**1**

Rédaction de l'ordonnance sur support électronique

Tous les renseignements habituels, exigés par la réglementation applicable doivent y être inscrits.

Étape  
**2**

Signature de l'ordonnance

**OPTION 1**  
**Sur papier, après impression**  
(signature manuscrite)

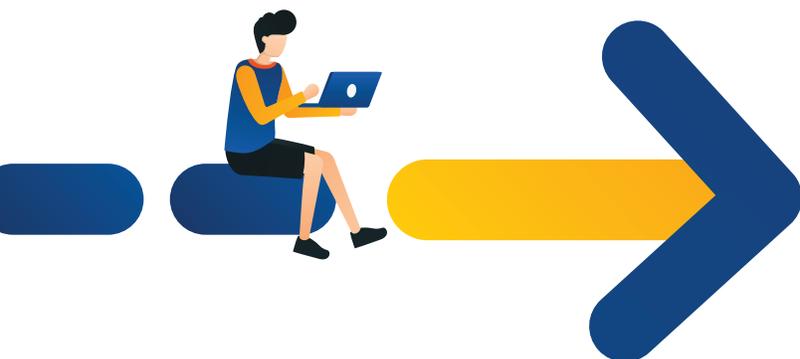
**OPTION 2**  
**Dans dossier électronique** (signature électronique)  
**Particularité :** la signature électronique pourrait par exemple se traduire par le fait que l'optométriste qui dispose d'un code d'identification personnelle (CIP) pour accéder au dossier électronique, coche une case pour signifier son autorisation relative à l'ordonnance.

Étape  
**3**

Remise (transmission) de l'ordonnance

**OPTION A**  
**Sur papier, après impression**

**OPTION B**  
**Par voie électronique**  
**Particularité :** les systèmes de communications électroniques des ordonnances sont encore peu disponibles en optométrie. La transmission par courriel, dans un fichier PDF chiffré par exemple, pourrait être possible, suivant certaines précautions.



## PETIT RAPPEL

### COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DES OPTOMÉTRISTES

(avec les patients, avec d'autres professionnels  
et auprès le grand public)

- Attention aux sujets « sensibles » pour lesquels il vaut mieux privilégier les communications en personne.
- Utiliser des moyens de communication offrant des garanties adéquates de confidentialité, suivant les lois québécoises.
- Obtenir le consentement libre et éclairé du patient, en fonction des risques soulevés par la communication.
- Réduire le plus possible les risques en question.
- Préserver le caractère professionnel des communications.
- Veiller au classement des communications et à la sécurisation des appareils utilisés.
- Voir, dans les lignes directrices de l'Ordre, les considérations particulières liées aux moyens de communication suivants :
  - › Service de communication sécurisé pour usage professionnel, dans le secteur de la santé
  - › Courriel
  - › Texto/SMS, et messagerie instantanée (Messenger, WhatsApp, etc.)
  - › Visioconférence
  - › Services de stockage de données infonuagiques
  - › Réseaux sociaux 



# Coup d'œil sur l'Ordre



## Assistants optométriques et exercice de l'optométrie en société : mise à jour des déclarations et des renseignements détenus par l'Ordre

Tous les optométristes qui exercent l'optométrie au sein d'une société (SPA/CENCR) et tous les assistants optométriques recevront, d'ici le mois de février, un avis les invitant à valider ou actualiser leur déclaration à l'Ordre relativement à leur situation.

Nous vous ferons parvenir par courriel les informations détaillées à cet effet.

**Pour éviter les malentendus et les retards à ce sujet, vous êtes invités à aviser votre personnel de cette mise à jour et à assurer le suivi requis.**



## Remise du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : la Dre Christiane Béliveau, optométriste, a été honorée

Membre de l'Ordre des optométristes du Québec depuis 1979, la Dre Christine Béliveau, optométriste, a d'abord travaillé en tant que clinicienne en orthoptique à l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, puis en collaboration en ophtalmologie au début de la correction réfractive au laser. Elle a également été propriétaire associée d'une clinique optométrique à Montréal où elle continue maintenant d'exercer.

En parallèle à sa carrière optométrique, elle a occupé d'importantes fonctions au sein de l'Ordre. Elle a été inspectrice pour le comité d'inspection professionnelle de 2002 à 2010 et syndique adjointe de 2010 à 2018. Dans le cadre de ces fonctions, la Dre Béliveau, optométriste, a toujours fait preuve de rigueur, respect et pragmatisme ayant toujours le souci de privilégier des solutions justes et efficaces.

Soulignons également qu'elle s'est engagée dans la réalisation de missions humanitaires au Honduras, au Mexique, au Pérou, en Haïti et en Indonésie, notamment auprès d'organismes tels *Iris Mondial* et *Terre Sans Frontières*. Elle a aussi contribué à la formation de jeunes optométristes en Bolivie. Enfin, à titre d'optométriste, elle consacre une partie de sa pratique à desservir les populations du Grand Nord avec les communautés autochtones.

C'est ainsi à la lumière de toutes ces réalisations que le comité exécutif de l'Ordre a décidé de demander au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qu'un Mérite du CIQ soit remis à la Dre Béliveau, pour souligner son engagement professionnel exceptionnel tout au long de sa carrière. Nous tenons par ailleurs à remercier cette dernière pour son engagement apprécié au cours des dernières années auprès de l'Ordre.



## Départ à la retraite de Mme Mubarak Mawjee

En 1976, Mme Mubarak Mawjee a fait son entrée à l'Ordre des optométristes du Québec et a occupé depuis ce temps différentes fonctions liées à la comptabilité et au tableau de l'Ordre ainsi qu'à titre d'adjointe administrative au bureau de la syndique. Quarante-trois ans plus tard, elle a vu beaucoup d'optométristes accéder à la profession et en connaît personnellement plusieurs. Le 5 février prochain sera la dernière journée de Mubarak dans ses fonctions à l'Ordre, puisqu'elle part à la retraite. L'Ordre perdra ainsi une perle rare!

Lors du dernier Conseil d'administration, la Dre Louise Mathers, optométriste et vice-présidente, a adressé quelques mots au sujet de Mubarak, dont les suivants : « *si l'un d'entre vous me demandait ce que je retiens de Mubarak, je vous dirais son dévouement et sa loyauté sans faille envers notre organisation, sa gentillesse et sa courtoisie envers tous les membres de l'Ordre qui ont eu à interagir avec elle au cours de toutes ces années. Elle aura été auprès de plusieurs générations d'optométristes un nom, un visage, une voix connus et appréciés de notre communauté.* »

Au nom de l'Ordre des optométristes, mais aussi de tous les optométristes, nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée.

Nous invitons par ailleurs les membres qui le désirent à envoyer quelques mots à Mubarak au courriel suivant : [m.mawjee@ooq.org](mailto:m.mawjee@ooq.org).

## Nouvelle ressource à l'Ordre

Afin de prendre la relève de la comptabilité et d'autres projets spéciaux, l'Ordre a procédé à l'embauche de Mme Isabelle Duplanti qui est parmi nous depuis le 13 janvier dernier. Nous en profitons pour lui souhaiter la bienvenue dans notre équipe.

## En route pour la planification stratégique 2020-2023 de l'Ordre



L'automne dernier, le Conseil d'administration de l'Ordre a lancé les travaux de planification stratégique de l'Ordre pour la période 2020-2023.

### QUEL EST LE BUT D'UNE TELLE DÉMARCHE ?

Cet exercice de réflexion et de planification nous permettra de définir les orientations de l'Ordre pour 2020-2023. Pour les identifier, nous avons entamé la consultation de différents intervenants du secteur oculovisuel. Le comité de la gouvernance déterminera prochainement les autres étapes du processus et, suivant ce qui a été prévu, le Conseil d'administration devrait être appelé à finaliser le processus d'ici septembre 2020.

Rendez-vous  
au prochain numéro !

D'ici là, suivez-nous  
sur les réseaux sociaux.



1265, rue Berri, suite 505  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Téléphone : 514 499-0524  
Télécopieur : 514 499-1051

[www.ooq.org](http://www.ooq.org)